

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

Ière année - N° 14

31/8/70

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M.... et Cher Membre,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la
prochaine réunion du Club qui se tiendra au Café de la Paix à
Wavre, le lundi 7 septembre à 20 H.

Tombolas gratuite et payante.

Lots pour la tombola payante :

Belgique	I222/23	Blocs de 4	xxx	Cote : 92 F.
	I225/30		xxx	Cote : 140 F.
	I242 + BF 34		xxx	Cote : 90 F.
	I253	Bloc de 4	xxx	Cote : 72 F.
	I260/61	Blocs de 4	xxx	Cote : 100 F.
	I281/83	Blocs de 4	xxx	Cote : 56 F.
	BF 39 signé		xxx	Cote : 55 F.

Au cours de cette même réunion, élection
d'un nouveau commissaire, choisi parmi les étudiants du Collège
de Basse-Wavre, en remplacement de Monsieur Marc Burhin.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir,
veuillez croire, M.... et Cher Membre, en notre entier dévouement.

Le Comité.

TRES IMPORTANT

NOUVEAUX CATALOGUES

Par l'intermédiaire du Club, les membres peuvent obtenir les catalogues 1971 aux conditions suivantes :

Catalogue OFFICIEL (Belgique)	68 frs
Yvert et Tellier :	
France et Communauté	65 frs
Europe	230 frs
Outremer	260 frs

Ces conditions sont très intéressantes, mais il est demandé aux membres de remettre leur commande à Monsieur Guy OTTEN, 24, rue Haute à Wavre le lundi 7 septembre 1970 avant 12Heures - donc à retenir lundi 7 septembre avant midi -. Les commandes peuvent également être effectuées par C.C.P. : virement ou versement au C.C.P. n° 67.48.06 du précité : mais celui-ci doit lui parvenir au plus tard le lundi matin 7 septembre également.

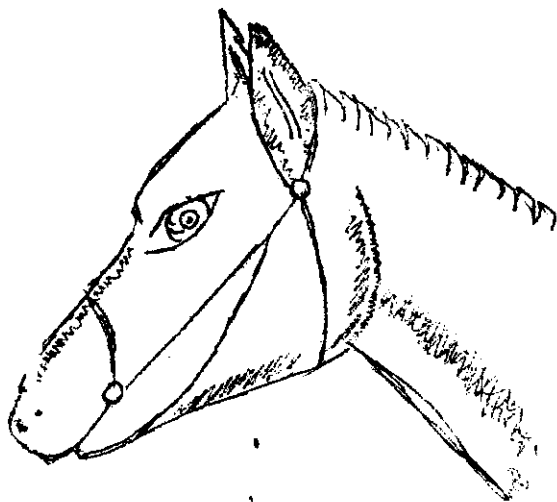
LA POSTE AUX INDES.

La Poste aux Indes se faisait par courrier. Sur la côte de Coromandel, ces courriers se nommaient "tapaikarer" du mot indien "tapal" qui signifie "poste". Trois grandes castes étaient seules en possession du droit de fournir des courriers et des porteurs de lettres, elles se nommaient les "Telingas", les "Vollager" et les "Polli", les deux dernières sont d'origine tamoule.

Les porteurs renfermaient leurs dépêches dans une petite boîte de fer blanc qu'ils plaçaient sur la tête. Ils courraient sans cesse, et pouvaient faire environ trente miles en douze heures. Cette rapidité était remarquable surtout dans un pays où le sol sablonneux, le passage des rivières et la chaleur du climat opposaient aux courriers des obstacles souvent insurmontables.

Ils portaient à la main gauche un bâton terminé à une de ses extrémités par un anneau auquel étaient suspendues de petites plaques de fer. Le bruit que faisaient ces plaquettes se frappant les unes contre les autres, suffisait pour éloigner les serpents si communs dans l'Inde. Dans leur main droite, ils portaient un linge humide dont ils se servaient pour se rafraîchir le visage.

(Echo de la Timbrologie 1928)



A. DE ROTHSCHILD

Ces différentes stations appartenant à l'Etat; elles étaient placées sous la surveillance des deux consuls et des deux édiles circules. On en comptait un grand nombre, et les magistrats les avaient réparties sur les "voies", proportionnellement à l'importance des localités qu'elles étaient appelées à desservir.

La "civitas" était composée d'un local servant de refuge aux courriers, d'un magasin de fourrages et d'une écurie contenant quarante chevaux. Le nom de "civitas", venant de "civis", citoyen, et qui, dans un sens plus étendu, comprenait tous les privilèges du citoyen, le droit de cité, avait-il, dans cette acception restreinte et toute spéciale, désigné une station de poste, gardé un sens qui le rattachât aux privilèges du citoyen romain ou de Rome elle-même ? Cela est probable; nous ne saurions l'affirmer; peut-être, était-ce au milieu des terres latines, italiennes ou provinciales, une localité assimilée à l'"ager romanus" ou à l'enceinte de Rome. Les colonies romaines, au milieu des municipas du Latium et de l'Italie, avaient quelques privilèges de ce genre. Nous n'osons pas dire, par simple supposition, que la "civitas" était le lieu de séjour réservé aux citoyens romains, et la "mansio" le lieu de séjour ouvert à tous les voyageurs.

Les "mutationes", ou stations de changement, tenaient leur nom de ce fait qu'on y changeait les relais. Elles étaient établies surtout sur les chemins de grande communication. L'écurie attenante à chacune d'elles ne pouvait abriter que vingt chevaux au plus, et, sur ce nombre, on ne pouvait en faire sortir quotidiennement que cinq, pour les besoins ordinaires.

La "mansio" était un bâtiment ou un ensemble de bâtiments pouvant servir à la fois d'écurie et de conserve. Son nom, venant de "manere" demeurer, indiquait de lui-même qu'on y pouvait séjourner; les courriers et les soldats y trouvaient également un asile. Les magasins devaient être abondamment approvisionnés de vivres et de fourrages. Une équipe d'ouvriers carrossiers, charrons, maréchaux ferrants et vétérinaires, se tenait à la disposition des voyageurs en détresse pour réparer les véhicules et prendre soin des chevaux.

Le service du "Cursus publicus", outre les courriers, comprenait tout un personnel : les postillons (catabulenses), qui accompagnaient les courriers; les "stratores" (de sternere, étendre) chargés sans doute de la litière, des couvertures, du harnachement; et une foule d'ouvriers d'équipe, répartis dans les stations. Il y avait aussi des inspecteurs des routes.

Les chevaux qui étaient destinés à être montés par les postillons s'appelaient "equi agminales", et ceux des courriers "stratorii equi". Il était formellement interdit aux courriers de porter en voyage une autre arme que le fouet, attribut caractéristique de leurs fonctions. Le salaire des courriers était fixé à un as par chaque cheval mis en service dans la journée.

Bien que nous empruntions au Code Théodosien, qui est du Ve siècle après J.-C., l'énumération des différentes voitures du "Cursus publicus", plus rapides que les chariots ordinaires, nous pouvons croire qu'elles étaient à peu près les mêmes sous la République, et que le Code reproduit une vieille nomenclature; c'étaient : 1° la "rheda", sorte de malle-poste, selon les uns, dans laquelle ne pouvait prendre place qu'une personne, le courrier et, selon d'autres, véritable "char à bancs", où pouvait se placer une nombreuse compagnie avec ses bagages; on attribuait à la "rheda" une origine gauloise; 2° la "vereda", légère carriole à deux places; 3° le "carpentum", voiture couverte, à deux roues, attelée ordinairement de deux mulets, répondant à peu près à une diligence, contenant trois places et pouvant transporter jusqu'à mille livres romaines; 4° la "birota", véritable voiture de roulage, attelée de trois mulets, et servant au transport des colis très lourds et de grande dimension; 5° enfin, les "clabula", chariots affectés au service des vivres et approvisionnements militaires.

Il n'y a pas de doute que, dans les beaux temps de la République, la Poste n'ait rendu autant de service à la vie privée qu'aux intérêts publics. Pour peu que l'on entre dans l'existence et dans les mœurs d'un citoyen romain, on voit combien ses besoins de chaque jour et ses affections lui rendaient nécessaire l'usage de ces communications de Rome à l'Italie, de l'Italie à la Sicile et à toutes les provinces. L'imitation de la vie grecque, depuis que les dépouilles de la Grèce étaient entrées dans Rome; avait mis à la mode les correspondances épistolaires; à chacun, il fallait des courriers, et le service avait pris nécessairement une certaine régularité.

La foi publique garantissait même certaines conditions de discrétion et de respect à l'égard des missives privées. Un des reproches les plus violents que Cicéron indigné adresse à Antoine, dans les "Philippiques", c'est d'avoir violé la foi publique en interceptant les lettres.

Tout ce que racontent les historiens sur le luxe des Romains, et surtout sur les raffinements de leur table, suppose des services de transport à la fois rapides et réguliers. Les poissons, le gibier, les mets rares qui venaient de toutes les parties du monde, n'arrivaient pas sans des précautions assidues et une administration toujours prête. Il y avait certainement des messageries pour satisfaire ces besoins, où le superflu était devenu le nécessaire, comme à toutes les époques de luxe et de raffinement.

(à suivre)

POUR LES SPECIALISTES

Liste des bureaux de poste et numéro de leur
cachet d'oblitération au 1er JUILLET 1849

Les Nos repris, plus tard, par d'autres bu-
reaux sont également indiqués.

BUREAUX DE PERCEPTION - BARRES HORIZONTALES		
Nos	Localités	Nombre de barres

1	Aerschot	17
2	Alost	17 8
3	Andenne	17
4	Anvers	18
5	Arlon	17
6	Assche	17
	Blankenberghe (1855)	17
7	Ath	17
8	Aubel	17
9	Audenaerde	17
10	Avelghem	17
11	Aywaille	17
12	Barvaux	17
13	Bastogne	17
14	Beaumont	17
15	Beauraing	17
16	Beveren	17
17	Beverloo	17
18	Binche	17 8
19	Boom	17
20	Bouillon	17
21	Boussu	17 8
22	Braine-le-Comte	17
23	Bruges	17 14
24	Bruxelles	18 26 points
		8 10 14
	Nord (1861)	8
	Midi (")	8
	Est (")	8
	Ouest (")	8
25	Charleroi	17
26	Châtelet	17
	Châtelaineau (1850)	17
27	Chimay	17
28	Ciney	17 8
29	Courtrai	17 8
30	Couvin	17
31	Deynze	17
32	Diest	17 8
33	Dinant	17
34	Dison	17
35	Dixmude	17 8

(à suivre)